

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## Partenaires



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



## VŒUX...

**Christophe CAILLIET**  
Président du District de l'Yonne de Football,  
les membres du Comité de Direction, des commissions,  
ainsi que le personnel administratif et technique  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour une année 2021 remplie de joies, santé et réussites.

## Partenaires



« Le District, c'est VOUS ! »

## Sommaire

|                |              |
|----------------|--------------|
| Informations   | Pages 1 à 4  |
| Actualités     | Pages 5 à 8  |
| Procès-Verbaux | Pages 9 à 13 |



**FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
GOVERNEMENT FRANÇAIS - COVID-19 | 0 800 130 000

### DISPOSITIFS FAFA 2020-21



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est principalement alimenté par la Fédération Française de Football (FFF) mais aussi par la Ligue du Football Professionnel (LFP), par une contribution économique destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

Il existe 4 cadres d'intervention : l'emploi, les équipements, le transport, la formation. Les dispositifs du FAFA sont ouverts à la fois aux instances fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ». La Fédération Française de Football met à votre disposition une page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques sur les projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

#### [PAGE INTERACTIVE](#)

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre District d'appartenance ou auprès de Pauline JUSOT, Secrétaire Administrative, à l'adresse suivante : [pjusot@lbfc.fff.fr](mailto:pjusot@lbfc.fff.fr).

### CALENDRIER DES FORMATIONS



Le District de l'Yonne de Football met à votre disposition le calendrier des formations mis à jour.

#### [Calendrier formations](#)

### FORMATION D'ARBITRAGE REPORTÉE



La commission d'arbitrage informe que la F.I.A. (Formation Initiale en Arbitrage) initialement prévue les 9, 16 et 23 janvier **est reportée** les 6, 13 et 20 février 2021, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

Il est demandé aux candidats de confirmer leur participation à cette formation sur [plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr).

Les dossiers de candidature dûment complétés doivent être adressés au secrétariat du district, 15 jours avant le début du stage, soit le **vendredi 22 janvier 2021, date limite d'inscription**.

Pour ceux qui ont déjà transmis leur dossier, il est inutile d'en faire un nouveau.

# GUIDE DE FORMATION : MISE À JOUR SPÉCIALE « COVID-19 »



Une mise à jour spéciale COVID-19 (du 6 Novembre) de notre Guide de Formation, version 2020-2021 est disponible ! Compte tenu de la propagation de l'épidémie du COVID 19 (Coronavirus) sur notre territoire et des directives gouvernementales, un nouveau dispositif concernant les formations est mis en place.

En effet, dans un souci de garder le lien avec nos clubs et nos éducateurs et dans une volonté d'avoir une continuité pédagogique cohérente et efficace de nos formations fédérales, **nos formations modulaires ayant lieu durant cette période de confinement seront dispensés à distance.**

**Ainsi, les heures des formations correspondantes à la partie théorique seront effectuées à distance par le biais de la visioconférence. La partie de 8h00 correspondante à la mise en situation pratique sera, quant à elle, effectuée en présentiel de façon différée après le confinement.**

Le Guide est à retrouver dans la rubrique « Formation » – « **Guide de Formation** » de notre site internet.

## LE GUIDE DE FORMATION, C'EST QUOI ?

Dans ce document numérique, vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles (dates, lieux, inscriptions, tarifs...) sur les formations Educateurs – Entraîneurs – Dirigeants et Arbitres pilotées par l'Institut Régional de Formation du Football, en collaboration et avec l'aide des Districts, et organisées sur notre territoire pour cette saison 2020-2021.

Des informations sur les aides potentielles à la formation, sur les organismes et institutions présents dans ce secteur d'activité ont également été référencées dans ce Guide.

# NOUVELLES LOIS DU JEU FUTSAL

Suite aux modifications des lois du jeu futsal par la FIFA durant cet été 2020 (pas d'évolutions depuis 2014) et malgré la situation sanitaire actuelle, nous vous prions de recevoir en pièce-jointe différents documents « Lois du jeu pratique associée » mis à jour (version du 2 novembre 2020) :

1. [Lois du jeu Futsal associé FFF 2.11.20 avec modifications FIFA](#)
2. [Lois du jeu Futsal associé FFF 2.11.20](#)
3. [Lois du jeu Futsal associé FFF 2.11.20 Annexes](#)
4. [Lois du jeu Futsal associé FFF U7-U9 du 2.11.20](#)
5. [Lois du jeu Futsal associé FFF U11-U13 du 2.11.20](#)
6. [Lois du jeu Futsal associé FFF U15 à Seniors du 2.11.20](#)

## « MOI AUSSI JE PEUX ARBITRER » – LE KIT COMM



La Fédération Française de Football lance, cette saison, la campagne « *Moi aussi je peux arbitrer* » qui vise à inciter ceux qui le souhaitent à devenir arbitre de football. Cette campagne a pour objectifs de soutenir les ligues, les districts et les clubs dans le recrutement de nouveaux arbitres. Parmi les profils recherchés, figurent les joueuses, les joueurs et les dirigeants pouvant bénéficier d'une

double licence « *arbitre* » ou encore des personnes non licenciées qui souhaiteraient découvrir cette fonction pour le loisir ou pour atteindre le plus haut niveau et diriger de grandes compétitions.

La FFF met ainsi à disposition deux kits destinés à sensibiliser les filles et les garçons au rôle d'arbitre. **Ces kits sont composés de six visuels différents qui seront diffusés au fur et à mesure de cette nouvelle période de confinement.**

L'ensemble de ces visuels peut être diffusé par le biais d'affiches ou digitalement sur les sites Web et les réseaux sociaux.

**On débute la diffusion de ce Kit par un visuel de l'Arbitrage Féminin « Moi aussi je peux jouer et arbitrer ». Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes filles sur la possibilité de devenir arbitre tout en restant joueuse.**

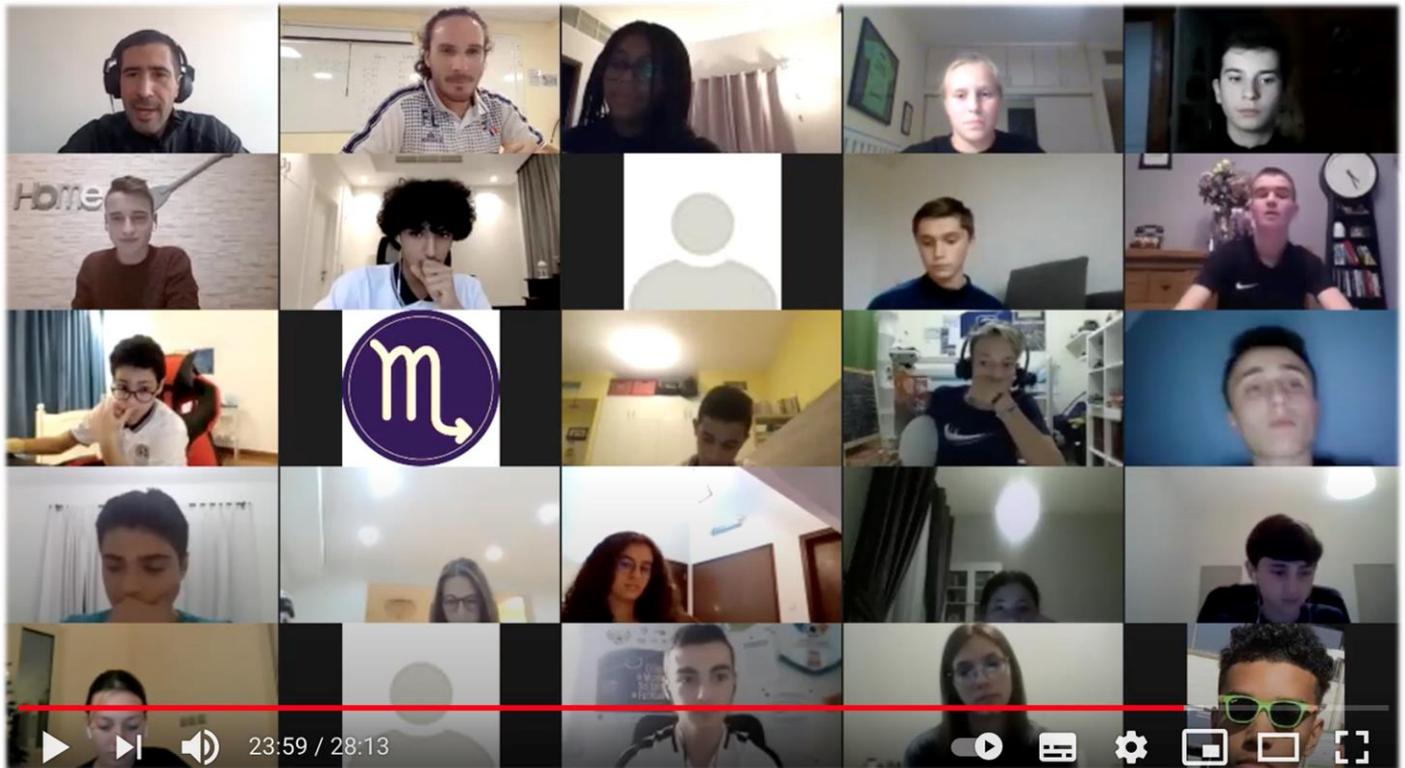
### LES VISUELS DE LA CAMPAGNE

#### LES VISUELS POUR LES FÉMININES :

##### ► « **Moi aussi je peux jouer et arbitrer** »

*Le saviez-vous ? 94 % des arbitres ont déjà eu une licence joueuse ou joueur et 20 % ont une licence joueuse ou joueur en cours.*

## LES JEUNES ARBITRES DE LA FILIÈRE ARBITRAGE AUXERROISE APPORTENT LEUR EXPERTISE

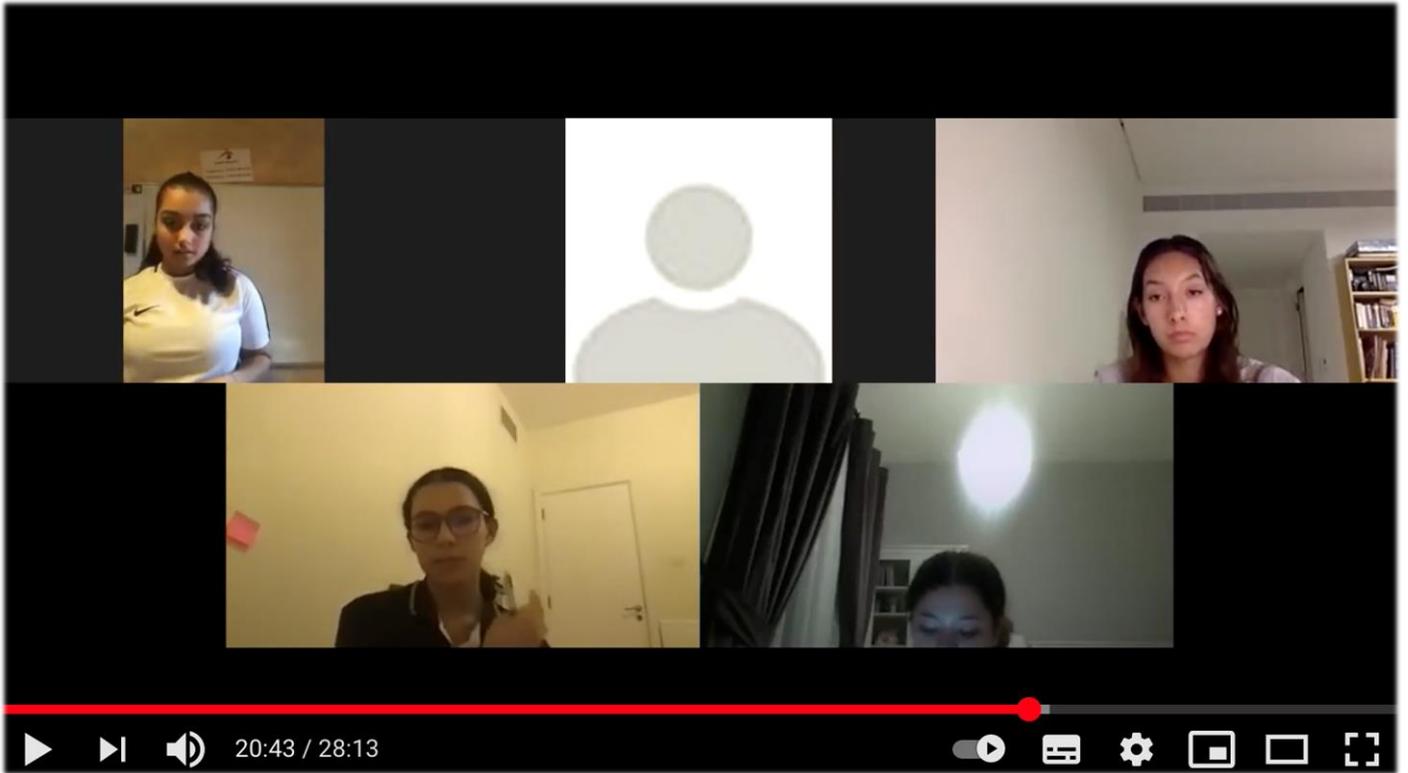


**La formation à distance se poursuit. Dans le cadre de la convention entre le lycée Joseph Fourier et le lycée Georges Pompidou de Dubaï, la formation à l'arbitrage des élèves des Émirats se poursuit.**

Le lundi 11 décembre, les arbitres de notre filière ont participé à une visioconférence avec les candidats à l'arbitrage du lycée Pompidou

Après un webinaire de découverte, des évaluations sur les lois du jeu et des quizz sur la culture football, cette semaine un nouveau webinaire a eu lieu pour un travail de groupe. Nos 9 arbitres de la filière arbitrage ont pu chacun apporter leur expertise à 3 ou 4 élèves de Pompidou via 3 vidéos: tacle, penalty et rappel à l'ordre. Ils ont pu échanger sur les critères d'analyse et de prise de décisions.

La semaine prochaine les élèves de Pompidou recevront un quizz vidéo d'évaluation en lien avec ces travaux. De véritables échanges entre les élèves pour la formation, mais qui favorise également le lien social. Un moment important dans cette période particulière.



Groupe de travail

Alexandre PERREAU-NIEL

# LES MODALITÉS PRATIQUES DE LA REPRISE



La pratique du football amateur est de nouveau possible, sous réserve de règles strictes à respecter. En voici les conditions pour exercer à partir du 15 décembre 2020.

À la suite des récentes annonces gouvernementales, la pratique du football est de nouveau autorisée dans les clubs amateurs. Elle reste néanmoins soumise à un certain nombre d'obligations et de restrictions

(distanciation, gestes « barrière », mesures sanitaires du gouvernement notamment), qu'il convient de respecter et dont voici l'essentiel pour exercer en sécurité à partir du 15 décembre 2020.

## FOOTBALL DES MINEURS EN EXTERIEUR

La reprise de l'activité est autorisée depuis le samedi 28 novembre 2020, en se conformant aux dispositions gouvernementales. Elle a fait l'objet d'aménagements valables à compter du 15 décembre. Elle est conditionnée au respect des protocoles sanitaires en vigueur, qui impliquent notamment :

- la possibilité d'utiliser un ballon ;
- l'exclusion des contacts entre les pratiquant(e)s ;
- l'interdiction des rencontres interclubs, sous quelque forme que ce soit ;
- la possibilité d'utiliser les vestiaires, sous réserve de l'autorisation des collectivités locales ;
- la possibilité de pratiquer à plus de six si l'activité est encadrée par un éducateur sportif diplômé ;
- pas de limitation en durée, ni en périmètre géographique, à condition de respecter les horaires du couvre-feu (retour au domicile à 20h au plus tard).

Les reprises des compétitions et des rencontres interclubs sont envisagées à compter de janvier 2021, à la condition que les indicateurs de santé publique évoluent conformément à la trajectoire fixée par l'État.

## FOOTBALL DES ADULTES EN EXTERIEUR

Les conditions de reprise sont identiques à celles des jeunes (*voir ci-dessus*).

Le retour aux entraînements avec contacts n'est pour l'instant pas prévu, étant soumis à l'évolution de la situation sanitaire et à l'autorisation de l'État.

## FOOTBALL EN INTERIEUR ET FUTSAL

Dans le strict respect des protocoles en vigueur (distanciation, port du masque avant et après la pratique), sont désormais possibles :

- une reprise du futsal pour les mineurs à partir du 15 décembre 2020, sans limitation d'effectif et avec accès aux vestiaires collectifs ;
- une reprise éventuelle des adultes à partir du 20 janvier 2021.

## **PUBLICS PRIORITAIRES**

Ces mesures concernent uniquement les groupes scolaires et périscolaires, les personnes en formation universitaire ou professionnelle, les personnes en situation de handicap et l'encadrement nécessaire à leurs pratiques. Elles prévoient :

- l'accès à l'ensemble des équipements (de plein air et couverts) ;
- l'ouverture des vestiaires collectifs (dans les conditions fixées par les protocoles sanitaires et les collectivités locales) ;
- la possibilité de déroger au couvre-feu (avec attestation à remplir, voir ci-dessous).

## **LE WEBINAIRE « REPRISE D'ACTIVITE » DU JEUDI 3 DECEMBRE**

Un webinaire sur le thème « Réussir sa reprise d'activité », animé par la Direction technique nationale, la Direction médicale et la Ligue du Football Amateur, a été organisé le jeudi 3 décembre par la FFF pour répondre aux principales questions sanitaires, sportives et d'organisation posées par ce retour aux terrains.

► [Revoir le webinaire](#) (cliquer sur le lien, nécessitant l'installation de l'application Teams)

**Plus de documents sur le site : <https://yonne.fff.fr/simple/les-modalites-pratiques-de-la-reprise-2/>**

## UN NOUVEAU FFF.FR !

**Totalement repensé et enrichi, visuellement et sur le plan des contenus, le nouveau site internet de la Fédération Française de Football vient de sortir.**

Portée par les directions de la communication et des systèmes d'informations de la Fédération, la refonte de fff.fr a été lancée à l'automne 2018 et a mobilisé l'ensemble des services.



Un chantier d'envergure dont la conception et la réalisation ont été guidées par quatre grands principes :

- Un usage mobile (accès à toutes les informations quel que soit le mode d'utilisation desk, sur smartphone ou tablette) ;
- Une modularité évolutive (inutile de tout refaire pour changer et créer) ;
- Une intégration multimédias forte ;
- Une priorité donnée à l'usage des utilisateurs (plus intuitif, clair, rapide, pratique, pédagogique et complet).

Relooké sur le plan visuel, ce nouveau site l'est également sur le plan éditorial, afin de satisfaire là encore les utilisateurs, qu'ils soient licenciés, acteurs du football ou grand public. Plusieurs niveaux d'informations hiérarchisées et thématiques sont offerts : infos de service, infos pratiques, résultats, des formats courts et longs, un nouveau fil d'actu et des magazines inside, des interviews exclusives, des contenus pédagogiques... Des mini-sites dédiés aux équipes de France, aux compétitions nationales, au football amateur, au football féminin ou à l'innovation par exemple sont disponibles pour tout savoir sur un même sujet. Le site accorde globalement une place plus importante à l'image et à la vidéo grâce à la nouvelle chaîne OTT de la FFF (FFFTV).

L'un des gros chantiers fut les datas, avec leur intégration et leur retraitement. Exemple ? Près de 4000 fiches joueurs ou joueuses et plus de 1000 feuilles de matches ont été vérifiées et enrichies pour constituer une base statistiques référence notamment sur l'Équipe de France.

Au cœur de l'écosystème des médias et datas de la FFF, ce nouveau fff.fr propose bien sûr tous les services en ligne et les contenus utiles existants (mon espace, billetterie, boutique, fonds d'aide au football amateur, programme éducatif fédéral, formations...). Une version allégée du site sera également proposée en anglais. L'audience de fff.fr est en progression depuis 2016, avec aujourd'hui 210 millions de pages vues (134 millions en 2015) et plus de 13 millions d'utilisateurs (9,2 millions en 2015), ce qui classe le site de la FFF dans le haut du top 10 des sites sportifs.

**Pour tout savoir sur le nouveau site et vous repérer, consultez la vidéo tutorielle sur le site du District : <https://yonne.fff.fr/simple/un-nouveau-fff-fr/>.**

# PROCES - VERBAUX

PV 129 CD 12

## RÉUNION EN VISIO-CONFÉRENCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

COMITÉ DE  
DIRECTION

**Présidence** : Monsieur Christophe CAILLIET.

**Présents** : Mesdames Catherine BOLLEA, Florence BRUNET, Catherine FONTAINE, Aurélie ROBERT, Messieurs Dominique AMARAL, Claude BARRET, Philippe CHANUDET, Karim EL IDRISSE, Stéphane MOREL, Cédric PLEUX, Patrick SABATIER.

**Excusés** : Madame Christine CHERY-FLOCH, Messieurs Thierry RENAULT et Jean-Louis TRINQUESSE.

**Invités** : Messieurs Bruno BILLOTTE (CTD DAP 89), Guillaume PERLIN (éducateur sportif), Arnaud SAUVAGE (Co-Président de la Commission Technique), Etienne THOMAS (CTD PPF 89).

Début de la réunion à 19h00.

### **Carnet de Famille**

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Michel MUFFAT-JOLY, Président du District de l'Isère ;
- Jean-Louis TRINQUESSE, vice-président du District de l'Yonne de Football, pour le décès de sa maman ;
- Antoine CEPHAS, ancien arbitre du District de l'Yonne de Football ;
- Saad BENABID, joueur de l'ASUC Migennes ;
- Mostafa BELAAZIZ, dirigeant de l'UF Tonnerrois.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à :

- Ophélie CHATON, éducatrice au Stade Auxerrois pour la naissance de son fils Raphaël ;
- Chahimaa ALLOUCH, arbitre du District de l'Yonne de Football pour la naissance de son fils Kahil.

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à Christine CHERY-FLOCH, membre du Comité de Direction

### **Remerciements**

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

## **1. Adoption des Procès-Verbaux**

- Adoption du PV 120 CD 11 du Comité de Direction du 18 novembre 2020 : Modification page 3 : « Composition du Bureau » : il n'y a pas de poste de vice-président délégué. L'ensemble des membres du bureau reçoivent délégation pour représenter le Président dans son mandat.

## 2. Communications du Président

### **a) Point d'information sur la situation sanitaire liée à la pandémie**

Le Président fait part des dernières décisions gouvernementales et des perspectives soumises au Comité Exécutif de la FFF réuni ce jour concernant la seconde partie de saison.

Une inconnue subsiste encore concernant les dates de reprise des entraînements collectifs avec contacts et des compétitions qui seront conditionnés par une évolution positive du contexte sanitaire.

Les hypothèses concernant la fin des compétitions ont été exposées (une publication officielle du COMEX FFF qui s'est réuni ce jeudi 17 décembre interviendra ultérieurement) et une décision sera prise par le Comité de Direction dès que la date de reprise desdites compétitions sera autorisée par les autorités gouvernementales.

### **b) Point d'étape sur les licenciés**

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à la même date : à ce jour 9133 licenciés contre 10 100 la saison passée, soit une diminution du nombre de licenciés de plus de 9,5% au 17 décembre 2020, comme sur le plan national.

### **c) Assemblée générale électorale de la Ligue Bourgogne Franche-Comté**

Point d'information sur l'Assemblée Générale électorale de la Ligue Bourgogne Franche-Comté qui aura lieu en visio-conférence le samedi 19 décembre prochain.

### **d) Prix d'encouragement Label Jeunes saison 2019-2020**

Notre partenaire fédéral et départemental, le Crédit Agricole, faute de n'avoir pu décerner de remise de dotations aux lauréats Label Jeunes pour la saison 2019-2020 (Covid-19), souhaite malgré tout récompenser les clubs méritants pour leur dynamisme et leurs actions.

Ainsi il a décidé de conserver le prix d'encouragement associé à ce dispositif et demande au Comité de Direction de désigner le club lauréat. Pour rappel, la dotation est composée d'une paire de mini-buts pliable + kit d'entraînement.

Sur proposition du Président, le Comité de Direction valide le décernement de cette récompense au club de St Georges.

### **e) Point d'étape sur la mutualisation des compétences Ligues-Districts**

Pour rappel, notre Ligue est territoire pilote (avec les ligues de Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire). Cette démarche initiée par les services de la LFA est renforcée par le contexte financier qui va complètement changer, en raison de la crise sanitaire et des difficultés économiques à venir liées au monde professionnel. La dynamique de croissances des ressources des instances va s'interrompre dans ce contexte. En conséquence, la mise en place de la mutualisation des compétences devient un élément déterminant. Les prochaines étapes d'accompagnement en termes d'organisation administrative demeurent à co-construire avec la Ligue et la LFA.

### **f) Statut de l'Arbitrage**

En sa réunion du 25 novembre le Comité Exécutif de la FFF a acté les décisions suivantes :

*« Compte-tenu de la crise sanitaire qui perdure et de la période de confinement déjà subie à ce jour, sans préjuger d'autres éventuelles à venir,*

*Rappelé l'article 18 des Statuts de la FFF qui prévoit que le Comité Exécutif « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements »,*

Rappelé par ailleurs l'article 3 des Règlements Généraux de la FFF qui prévoit que « le Comité Exécutif peut, en application de l'article 18 des Statuts, prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football »,

En application de ces deux textes, prononce déjà les mesures dérogatoires suivantes en matière d'arbitrage :

- Repousse la date d'examen de la situation des clubs du 31 janvier au 31 mars pour permettre aux instituts de formation d'organiser les sessions de formation qu'ils n'ont pas pu mettre en place pendant le confinement ;
- Recule la date fixée par l'article 49 pour la publication des listes des clubs en infraction, du 28 février au 30 avril ;
- Repousse la date pour comptabiliser le nombre de matchs effectués par les arbitres, du 15 au 30 juin.

### **3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District**

#### **a) Suivi du Budget**

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget et les perspectives pour la seconde partie de saison.

#### **b) Suivi des subventions ANS, CO CD89 et des CO LFA**

Les versements ont été effectués ce trimestre. Les demandes de subventions ont été déposées au Conseil Départemental.

#### **c) Valorisation du bénévolat**

Point d'étape. Les présidents de commissions doivent rendre leur synthèse à la secrétaire générale dans les meilleurs délais pour la période du 1<sup>er</sup> juillet à ce jour.

### **4. Commissions du District de l'Yonne de Football**

#### **a) Commission Technique**

Sur proposition de la Commission Technique, le Comité de Direction valide les nominations de :

- Sébastien BOUSSEMARD dans le Département Foot Loisirs
- Jimmy DEGHAL dans le Département Scolaire / sections sportives
- Charly GONZALES dans le Département Scolaire / Foot à l'École

Il est également précisé que Guillaume SALLANDRE ne fait pas partie du bureau de la Commission Technique et que Guillaume PERLIN est co-référent technique (avec Bruno BILLOTTE) du Département Scolaire / Foot à l'École.

Informations d'Etienne THOMAS sur les actions PPF et la formation.

Le Comité de Direction précise que les centres de perfectionnement départementaux peuvent reprendre dans le cadre des modalités sanitaires qui s'imposent actuellement pour la reprise des activités.

Informations de Bruno BILLOTTE sur une action de la Direction Technique Nationale qui sera expérimentée dans notre District sur la fidélisation des adolescents au sein de nos clubs.

Informations de Guillaume PERLIN sur les réunions du département féminin de la commission technique.

Information de Karim EL IDRISSE sur l'accompagnement fédéral du « Club lieu de vie » au sein du club Auxerre Sports Citoyen.

### **b) Commission de Féminisation**

La Présidente de la commission informe le Comité de Direction de la candidature de Mesdames Julie BOUCHET-MOULIN du club de St Georges et Céline ROUPLY du club d'Appoigny.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces deux candidatures.

La composition de la commission est :

Présidente : Florence BRUNET

Membres : Julie BOUCHET-MOULIN, Alexandra DE SINGLY, Véronique MAISON, Anne PERCHE, Héloïse PICARD, Laure REQUILLARD, Céline ROUPLY, Florence VIÉ, Nathaly VILAIN.

### **c) Commission Départementale d'Arbitrage**

Jean-Louis TRINQUESSE ne souhaitant plus siéger en qualité de représentant des éducateurs au sein de la CDA, il est demandé à la Commission Technique de proposer une candidature à ce poste.

Philippe CHANUDET nous fait part des dernières informations concernant la Formation Initiale en Arbitrage.

Le District accueille un nouvel arbitre en provenance du District de l'Aude en la personne de Monsieur Valentin DESMET ; le Comité de Direction lui souhaite la bienvenue.

## **5. Annuaire du District de l'Yonne de Football**

Il est proposé aux membres du Comité de Direction une modification à l'article 12.2 des statuts du District, concernant le nombre de voix en Assemblée Générale.

Une « coquille » est présente dans la rédaction de cet article.

Il est proposé que le terme « licencié » soit remplacé par le terme « licence ». Dans les faits, ce ne sont pas les « licenciés » qui sont comptabilisés dans le calcul du nombre de voix, mais bien les « licences ».

En effet, un « licencié » pouvant disposer de plusieurs « licences » au sein d'un club, il est acté par le Comité de Direction que la rédaction de l'article 12.2 des statuts du District soit ainsi modifiée :

## **Article 12.2 des statuts : Nombre de voix**

Chaque club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licenciés licences au sein de ce club au terme de la saison précédente.

Les clubs nouvellement créés et les clubs qui ont repris leur activité au début de la saison après une période d'inactivité durant laquelle ils ne comptaient plus de licenciés, disposent d'une (1) voix

Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant :

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| ☒ 0 licencié licence             | 1 voix |
| ☒ 1 à 20 licenciés licences      | 2 voix |
| ☒ 21 à 40 licenciés licences     | 3 voix |
| ☒ 41 à 60 licenciés licences     | 4 voix |
| ☒ 61 à 80 licenciés licences     | 5 voix |
| ☒ 81 à 100 licenciés licences    | 6 voix |
| ☒ 101 à 120 licenciés licences   | 7 voix |
| ☒ 121 licenciés licences et plus | 8 voix |

Toute association affiliée ne pourra cependant disposer au maximum que de 8 voix.

## **Prochaine réunion du Comité de Direction**

Jeudi 18 février 2021 à 19 heures

Fin de la réunion à 20h30

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*

**Le Président du District de l'Yonne de Football**

Christophe CAILLIET



**La Secrétaire de séance**

Florence BRUNET